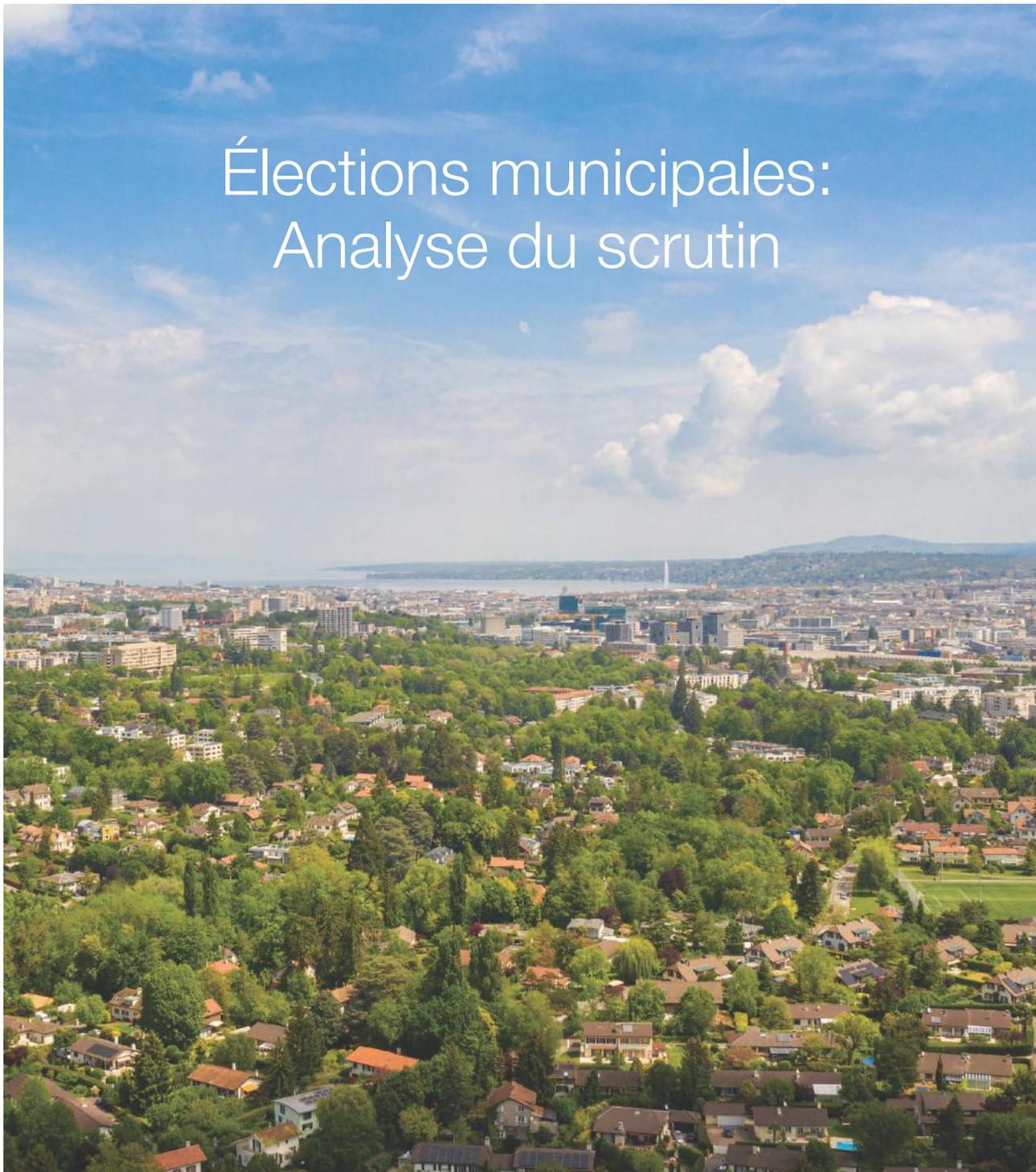


ORAN / GE PRESSEE



Élections municipales: Analyse du scrutin

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

03

Edito

04-05

Coronavirus:
Le PDC agit

06-11

Élections
municipales:
Analyse

12-13

Session
parlementaire
à Berne

14-15

Tête-à-tête avec nos
candidats aux exécutifs

Agenda

L'édition du mois d'avril de l'OranGE Pressée devait initialement être consacrée aux votations du mois de mai. Crise sanitaire oblige, les votations sont reportées à une date ultérieure et l'équipe de rédaction de votre mensuel préféré a dû adapter sa ligne éditoriale à la dernière minute ce qui explique le léger retard de cette édition.

Conformément aux prescriptions fédérales et cantonales, pour le moment toutes les séances des commissions, conférences, réunions des groupes de travail, etc. qui devaient être organisées dans le cadre des activités du PDC Genève sont ajournées.

Merci de votre compréhension, merci pour votre fidélité et portez-vous bien !

L'équipe de l'OranGE Pressée

L'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Nicolas Fournier
Secrétaire général du PDC

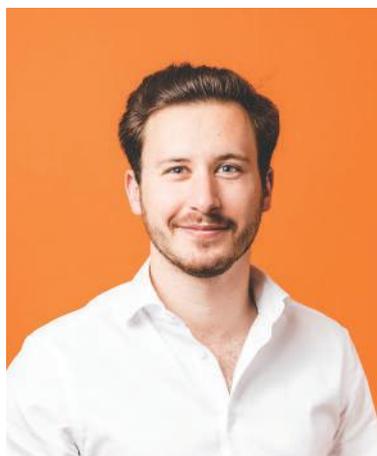


Graphisme
Arthur Miffon
barth-communication.ch

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Editeur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Les élections municipales de 2020 resteront dans les annales, Covid-19 oblige. Comment faire exister un parti lors d'un scrutin populaire alors que tout un pays est paralysé à juste titre par l'inquiétude sanitaire et économique de notre population ?

Rester humble d'abord et faire confiance au Conseil fédéral et au Conseil d'État. Nos gouvernements gèrent la crise que nous vivons depuis plusieurs semaines de manière raisonnable et efficace, et le temps des parlements et de la politique interviendra à moyen ou long terme.

Se montrer innovant ensuite. Innovant dans les idées, à l'image des mesures fiscales de soutien aux entreprises proposées par notre députation avant la suspension des activités parlementaires, ou des mesures au niveau communal que nos élu-e-s ou nos futur-e-s candidat-e-s aux exécutifs entendent mettre en place rapidement (réduction de diverses taxes municipales pour les entreprises, dispositif de solidarité et de soutien aux personnes en situation précaire, etc.).

Se montrer innovant dans la façon de mener une campagne. Je pense en particulier à nos dix candidat-e-s qui se sont présenté-e-s au second des élections municipales, sans pouvoir organiser le moindre stand ou participer au moindre débat public. Dans ce contexte, sensibiliser l'électeur à l'importance d'une participation civique active relève du défi et tous les moyens sont bons pour s'adapter aux règles imposées par la distance sociale : flyers, courriers postaux personnalisés, binômes avec nos élus cantonaux et fédéraux sur les réseaux sociaux, écriture et interprétation de chansons et bien d'autres.

Tout cela dans un seul objectif bien sûr : poursuivre le magnifique rebond initié par le parti lors du premier tour des élections municipales. La vision globale de nos résultats dans les communes est réjouissante et prometteuse pour la suite. Notre parti demeure un acteur incontournable des communes genevoises et compte le rester encore longtemps !

Nicolas Fournier

Le PDC agit face à la crise

De tout temps, bien avant la globalisation de l'économie, la transmission des épidémies a été accélérée par les échanges commerciaux et les flux de population. Ce sont des marchands génois, revenant de la Mer Noire, qui propagèrent la peste noire au gré de leurs escales, à Constantinople, puis à Messine et enfin Marseille. A l'ère de l'hypermobilité, des conditions sanitaires déplorables dans un marché d'animaux sauvages à Wuhan en Chine centrale ont provoqué, avec une rapidité inédite, une tragédie planétaire qui définira très certainement la suite du XXIème siècle.

Genève, ville ouverte et ville-monde, était en première ligne pour subir de plein fouet le choc du Covid-19.

Il est aujourd'hui impossible de prédire la durée de l'épidémie et l'ampleur du bilan humain en Suisse et à Genève. Mais l'on peut déjà dire avec certitude que notre économie en sortira, au mieux, gravement affaiblie. Certes, des mesures ont d'ores et déjà prises au niveau cantonal et fédéral, notamment sous l'impulsion du PDC. Elles amortiront le choc économique du Coronavirus. Toutefois, ces mesures sont loin d'être suffisantes. D'autres devront impérativement suivre pour atténuer autant que faire se peut l'effet systémique de la crise et préserver la population d'un dramatique appauvrissement.

Très rapidement, à savoir le vendredi 6 mars 2020, le Groupe PDC au Grand Conseil déposait une motion et un projet de loi préconisant des mesures fiscales visant à accorder des délais plus longs, sans intérêts moratoires supplémentaires, à l'ensemble des contribuables du Canton. Certains s'étonnèrent que nous étendions ces mesures aux personnes physiques. C'était oublier qu'il était déjà évident à ce moment-là que les indépendants allaient payer le tribut économique le plus lourd de la crise et que les emplois du secteur privé étaient très sérieusement menacés. D'autres arguèrent que les mesures seraient inefficaces, faute de bénéfices imposables en 2020. Ceux-là ignoraient - ou plus vraisemblablement feignaient d'ignorer - que la procédure de taxation en 2020 concerne la période fiscale 2019, période



de forte croissance économique à Genève et, partant, d'importants bénéfices/revenus imposables.

Le mardi 10 mars 2020, une nouvelle motion était déposée par le Groupe PDC invitant le Conseil d'Etat à accorder à la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) une dotation supplémentaire, destinée à subvenir aux besoins de trésorerie des PME genevoises.

Le jeudi 12 mars 2020, le Grand Conseil votait à l'unanimité un amendement du PDC accordant une enveloppe de 50 millions à la FAE, en lieu et place des 10 millions initialement décidés par le Conseil d'Etat, pour des prêts directs aux entreprises, sans intérêts. Les mesures fiscales proposées par le PDC étaient renvoyées en Commission pour traitement urgent, traitement urgent qui n'a pu avoir lieu en raison de la décision du 13 mars 2020 de suspendre le travail des commissions. Toutefois, sur la base de l'état de nécessité, ces mesures ont finalement été adoptées par le Conseil d'Etat le 23 mars 2020.

Au niveau fédéral, après l'extension des conditions d'octroi du chômage partiel, le PDC demandait le 19 mars 2020 au Conseil fédéral, d'une part, la suspension des délais des impôts fédéraux et de la TVA, d'autre part, la création d'un fonds de soutien aux PME et aux indépendants.

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral décidait de suspendre, notamment, les intérêts pour l'impôt fédéral direct et la TVA. Une aide de plus de 40 milliards était accordées aux entreprises, via notamment l'obtention facilitée de crédits bancaires transitoires. Il ne faudra pas oublier que cette soudaine prodigalité de la Confédération a d'abord été rendue possible par sa politique budgétaire restrictive. En d'autres termes, la stratégie adoptée par le Conseil fédéral pendant ces dix dernières années visant à freiner l'endettement et à accumuler des réserves avec les excédents lui a assuré le trésor de guerre nécessaire à affronter la crise. C'est parce qu'elle a été fourmi en temps de croissance que la Confédération peut être cigale en temps de récession majeure. Oui, il faudra s'en souvenir, comme il faudra garder à l'esprit que ce n'est pas l'Etat qui a créé ses richesses et financé le service public fort et efficace qui nous préserve aujourd'hui du pire, mais le dynamisme économique de la Suisse.

Mais, déjà, d'autres dangers guettent, tel celui lié au plafond dérisoire de CFH 2'656.- du chômage-partiel pour les indépendants. Une telle indemnité serait risible, si la situation n'était pas si dramatique. Une réévaluation s'impose et vite !

En outre, une partie importante de la population, touchée directement ou indirectement par la crise, va devoir se confronter à une dure réalité : comment

se du Coronavirus

payer son loyer et ses primes d'assurance-maladie avec des revenus qui s'écroulent ? S'agissant d'abord des loyers commerciaux, outre le civisme et la solidarité que l'on peut attendre des propriétaires – et il faut saluer dans ce contexte l'accord entre le Conseil d'Etat et les partenaires immobiliers (représentés d'ailleurs par deux PDC, Pascal Pétroz et Philippe Angelozzi) –, une mesure relativement simple peut être envisagée : la suspension des amortissements et des intérêts hypothécaires pourrait être accordée aux propriétaires qui, dans le même temps, accorderaient, au cas par cas, des exemptions et/ou de reports de loyers à leurs locataires.

S'agissant de l'assurance-maladie et quand bien même cela va de soi, il est exclu que les assurés passent à la caisse, si l'on ose dire, et subissent ne serait-

ce qu'un seul centime d'augmentation de leurs primes. Les propos à cet égard des caisses-maladie tenus lors des premiers jours de la crise étaient d'une rare indécence. Dans le contexte que nous connaissons, il apparaît aussi bien logique qu'indispensable qu'il soit exigé des caisses d'assurance-maladie une participation à l'effort collectif en exemptant partiellement les assurés du paiement des primes 2020. A cet effet, les caisses pourront utiliser leurs colossales réserves à ce à quoi elles sont destinées, c'est-à-dire à faire face à une situation grave et exceptionnelle.

Le dernier écueil sur le plan économique sera le risque d'hyperinflation. De nombreux pays, moins pourvus en réserves monétaires que la Suisse, feront marcher la planche à billet pour relancer leur système productif. L'histoire a montré les effets dévastateurs de ces procédés dont il est à espérer qu'ils ne se propageront pas en Suisse.

Après cette pandémie, nous aurons peut-être réappris les vertus, bien démocrates-

chrétiennes, de la subsidiarité, de la responsabilité et de la solidarité, qui feront de la Suisse un exemple de résilience. Loin du jacobinisme à la française, imposant des décisions, souvent inexécutables, du haut vers le bas, le Conseil fédéral a privilégié l'écoute des cantons et des partenaires sociaux, n'intervenant qu'en dernier recours. De même, loin d'infantiliser la population par un confinement total qui aurait provoqué la paralysie du pays, la Confédération a préféré mettre les Suisses devant leur responsabilité : jusqu'à présent, la population, dans son immense majorité, s'est montrée à la hauteur de la confiance témoignée et a déserté les rues de nos villes et de nos villages. Enfin, la santé publique a bien entendu pris le pas sur toute autre considération, notamment socio-économique. Il faut donc voir dans

«S'agissant de l'assurance-maladie et quand bien même cela va de soi, il est exclu que les assurés passent à la caisse.» les énormes moyens financiers consentis par la Confédération et les Cantons pour

soulager les particuliers et les entreprises une manière d'assumer ce choix légitime.

Mais rien ne sera plus jamais comme avant et il faudra mettre fin à certaines dérives : délocalisation systématique de la production agricole et industrielle là où elles coûtent le moins, sans prendre en compte les conditions sociales et sanitaires ; rémunération indécente des dirigeants des sociétés cotées au regard, notamment, des revenus du personnel hospitalier ; non-imposition des géants du numérique (les seuls gagnants de la crise, soit dit en passant) ; statut « bidon » d'indépendant dans le VTC, etc.

Sébastien Desfayes, Député suppléant

Élections municipales :

Analyse du scrutin du 15 mars

Une des caractéristiques du PDC à Genève a toujours été sa grande solidité lors des scrutins municipaux. S'il peut être victime d'une forte volatilité électorale comme l'ont montré les dernières élections fédérales, un tel scénario ne s'est absolument pas reproduit lors du scrutin du 15 mars, avec pour principal enseignement, son assise solide à l'échelon municipal.

Certes tout n'est pas positif mais l'enseignement général du scrutin tend à montrer une certaine stabilisation des positions du parti.

Tableau 1 : Scores du PDC dans les communes

Communes	Suffrages en %	Écarts en %	Sièges	Écarts
Anières	21,00	-3,43	3	-1
Bardonnex	41,94	-22,51	7	-5
Bellevue	11,66	0,77	2	0
Bernex	19,07	+1,79	5	0
Carouge	12,30	+1,78	5	+1
Chêne-Bougeries	13,64	-	3	+3
Chêne-Bourg	7,95	-2,07	2	0
Collex-Bossy	18,38	-15,48	2	-3
Collonge-Bellerive	27,32	-1,49	6	0
Confignon	13,21	-18,31	3	-3
Genthod	7,72	-9,05	1	-2
Grand-Saconnex	10,46	-5,30	3	-1
Lancy	16,92	-3,58	7	-2
Meyrin	16,24	-1,36	5	-1
Onex	5,24	-3,68	0	-2
Plan-les-Ouates	25,44	+4,93	6	+1
Pregny-Chambésy	21,32	-	4	+4
Satigny	20,86	+11,17	4	+2
Thônex	24,62	+5,47	7	+1
Troinex	14,06	-0,91	2	0
Vernier	8,96	+1,51	3	0
Versoix	21,01	+1,11	6	0
Veyrier	12,41	-3,84	3	-1
Ville de Genève	8,70	-4,88	8	-3

Des résultats encourageants dans les communes suburbaines

Comme nous l'avons déjà démontré dans nos différents numéros, l'avenir du PDC à Genève dépendra de sa capacité à se maintenir voire à progresser dans les villes (communes de plus de 10'000 habitants). En effet, là se trouve la dynamique démographique du canton et donc un futur potentiel électoral.

« L'avenir du PDC à Genève dépendra de sa capacité à se maintenir voire à progresser dans les villes. »

Ainsi à la lecture des résultats (voir graphique ci-dessous), il apparaît clairement de très bons résultats (Thônex et Plan-les-Ouates) et d'autres très encourageants (Vernier, Bernex, Carouge et Versoix). A noter le retour du PDC à Chêne-Bougeries avec un score très élevé.

Par ailleurs, là où les résultats sont en reflux, la baisse est loin d'être brutale mais se stabilise au niveau de 2011 (Lancy, Meyrin ou Genève). Rappelons à cet égard que 2015 fut une très bonne année pour le PDC et qu'ainsi un rééquilibrage a pu s'opérer par rapport à la moyenne des scores du PDC sur le temps long (9 ans).

Des situations hétérogènes dans les communes de taille moyenne

En ce qui concerne les communes de moins de 10'000 habitants, la situation est beaucoup plus hétérogène et semble surtout liée à des contextes communaux très particuliers en lien avec certaines thématiques.

un parti aux bases solides

Ainsi, à Confignon, la présence d'une liste populiste, très focalisée sur les questions d'aménagement a mis en difficulté notre liste, tout comme la présence d'une liste de gauche a fortement concurrencé la liste du Centre à Bardonnex.

On peut cependant noter l'excellent score du PDC à Pregny-Chambésy qui en était à son premier galop d'essai (la section démocrate-chrétienne a été créée il y a à peine plus d'un an), le très bon score de la liste de l'Assemblage à Satigny et le maintien de la liste PDC à Collonge-Bellerive alors même qu'elle évoluait dans un contexte guère favorable (nouvelle liste de gauche et concurrence d'une liste vert'libérale).

La question de la stratégie d'alliance

Lors de ce scrutin, le seul mot d'ordre du PDC Genève pour les sections communales a été de se rapprocher des formations politiques avec lesquelles une collaboration de qualité avait pu être menée durant la législature ou avec celles dont le programme politique pouvait avoir un socle commun avec le nôtre. Concrètement, cela impliquait de laisser les associations libres dans leur stratégie d'alliance et d'ouverture de leur liste à d'autres formations politiques du centre. Beaucoup d'entre elles, et notamment dans les communes suburbaines, ont fait le choix de faire liste commune avec les vert' libéraux. Incontestablement cette stratégie a porté ses fruits. Elle a permis dans la majorité des cas d'élargir le socle électoral des partis du centre, et de limiter l'emprise de la vague verte sur notre électorat.

Les conseillers administratifs sortants, véritables locomotives

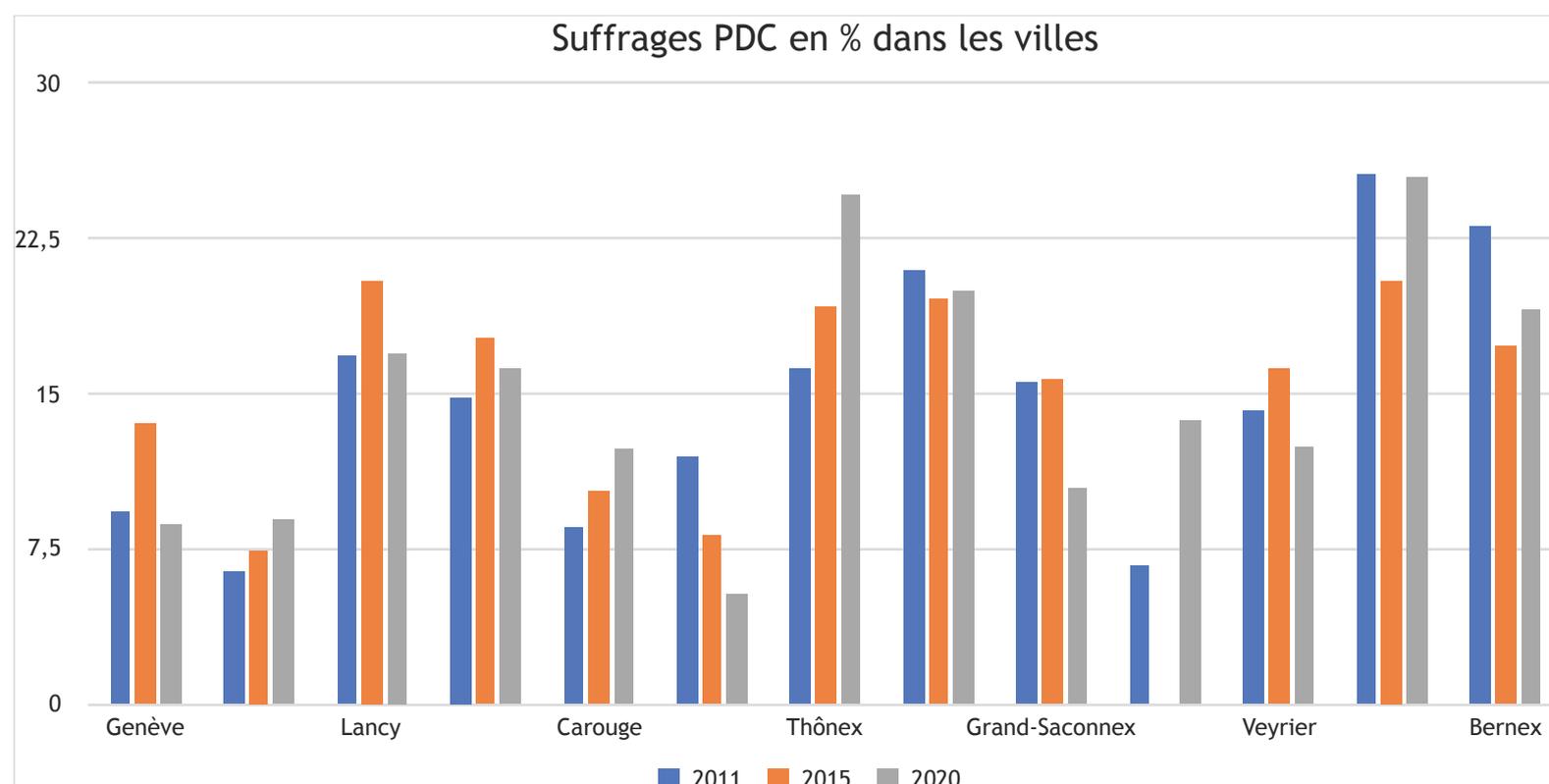
Enfin, le dernier enseignement des scores du PDC dans les conseils municipaux réside dans le fait d'avoir un conseiller administratif sortant qui puisse tirer la liste. Incontestablement, et cela se vérifie à chaque scrutin, une liste PDC qui n'a pas de conseiller administratif sortant voit un léger reflux se produire de manière quasi-automatique. On le constate très

«Faire liste commune avec les vert' libéraux [...] a permis dans la majorité des cas d'élargir le socle électoral des partis du centre, et de limiter l'emprise de la vague verte sur notre électorat.»

clairement en ville de Genève, à Lancy ou à Meyrin. La seule commune où cette règle ne s'observe pas étant Thônex

avec le magnifique score de la liste PDC au Conseil municipal et celui de Bruno da Silva au Conseil administratif.

Suffrages PDC en % dans les villes



Élections municipales

De belles performances dans les Exécutifs

A l'issue du 1er tour, neuf magistrats sont déjà reconduits dans leur fonction, que cela soit par une élection tacite en janvier dernier (Béatrice Guex-Crosier à Bardonnex, Béatrice Hirsch à Troinex, Philippe Thorens à Collonge-Bellerive, Philippe Pasche à Pregny-Chambésy, Hubert Dethurens à Laconnex et Pascal Wassmer à Anières) ou au 1er tour (Bruno da Silva à Thônex, Jean-Marie Martin à Veyrier, Cyril Huguenin à Bernex et Daniel Fischer à Bardonnex).

Par ailleurs, Xavier Magnin (Plan-les-ouates) et Nathalie dal Busco (Confignon) ont été reconduits de manière tacite à l'issue du 1er tour.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le PDC est en bonne place pour placer à l'issue de second tour de nouveaux élus dans les exécutifs, notamment dans les

communes suburbaines, et même au-delà (Marie Barbey-Chappuis en Ville de Genève, Anne Penet à Satigny, Anne Kleiner à Onex, Corinne Gachet-Creffield à Lancy, Julie Udry à Genthod. Yves Magnin à Vernier, Pierre-Yves Comte au Grand-Saconnex, Laurent Tremblet à Meyrin et Cédric Lambert et Gilles Chapatte à Versoix).

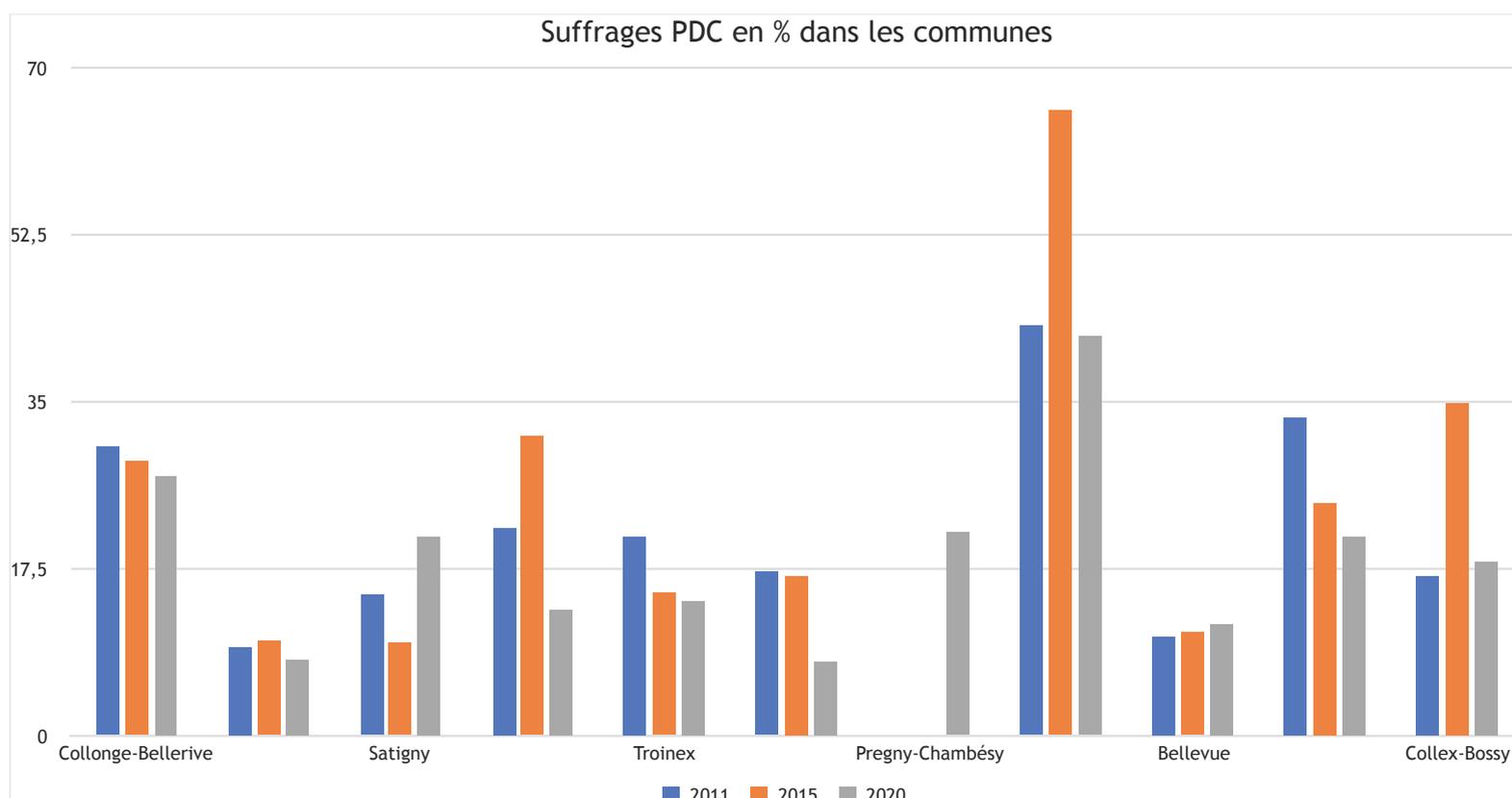
Préparer les élections cantonales sereinement

L'horizon se dégage ainsi pour préparer de manière plus sereine les élections cantonales en 2023.

Certes, l'électorat n'est pas le même (le vote étranger favorise plutôt le PDC) mais les fondamentaux sont toujours là. Et bien solides. Pour passer à la vitesse supérieure et préparer une dynamique positive en 2023, il convient donc de se rassembler

au travers des assises prévues dans les mois à venir et de poursuivre le travail de rassemblement des forces du centre. Telle est la marche à suivre pour capitaliser sur la formidable dynamique qui s'est manifestée ces derniers mois.

Benoît Cerutti et Nicolas Fournier



Élu(e)s PDC au soir du 15 mars

Anières

Élu à l'Exécutif



Pascal Wassmer (Maire)

Élu(e)s au Conseil municipal



Nicole Imhof



Pierre-Yves Dechevrens

Bardonnex

Élus à l'Exécutif



Béatrice Guex-Crosier (Maire)



Daniel Fischer (Adjoint)

Élu(e)s au Conseil municipal



Anne Céline Antille



Florian Barthassat



Marc Boymond



Véronique Crettenand



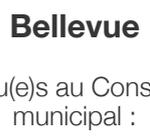
Benoît Gaud



Alexandre Krasnosselski



Sylvianne Schrag



Jean-Daniel Viret



Sonia Gatti

Bernex

Élu au Conseil administratif



Cyril Huguenin

Élu(e)s au Conseil municipal



Michel Jaggi



Christine Novelle Damond



Pierre Jordi



Matthias Rentsch



Luc Gioria

Carouge

Élu(e)s au Conseil municipal



Stéphane Barthassat



Julien Barro



Dominique Barbuzzi



Suzana Barthassat

Chêne-Bougeries

Élues au Conseil municipal



Hélène Gache



Cécile Jolimay

Chêne-Bourg

Élus au Conseil municipal



Jean Toscan



Alain Kolly

Collex-Bossy

Élu(e)s au Conseil municipal



Pascal Crétard



Patricia Wüthrich

Collonge-Bellerive

Élu au Conseil administratif



Philippe Thorens

Élu(e)s au Conseil municipal



Emmanuel Curtet



André Kaelin



Céline Kunz



Fabienne Aubry



Peta Girod



Michele Colleoni



Anthony Giannasi

Ville de Genève

Candidate au Conseil
administratif pour le
second tour



Alain De Kalbermatten

Laconnex :

Élu à l'Exécutif



Simon Antich



Béatrice Leitner



Marie Barbey-Chappuis

Genthod

Candidate à l'Exécutif
pour le second tour



Hubert Dethurens
(Maire)



Michel Vergain



Ruth Zwyszig

Élu(e)s au Conseil
municipal



Julie Udry

Lancy

Candidate au Conseil
administratif pour le
second tour

Meyrin

Candidat au Conseil
administratif pour le
second tour



Marie Barbey-Chappuis



Élu(e) au Conseil
municipal



Catherine Gachet-
Creffield



Laurent Tremblet



Marc Oberson



Alia Chaker Mangeat



Julie Udry

Élu(e)s au Conseil
municipal

Élu(e)s au Conseil
municipal

Confignon

Élu(e) au Conseil
administratif



Anne Carron

Grand-Saconnex

Candidat au Conseil
administratif pour le
second tour



Corinne Gachet Creffield



Laurent Tremblet



Nathalie Dal Busco



Isabelle Harsch



Pierre-Yves Comte



Nathalie Adam-Vergain



Yolande Boccard

Élu(e)s au Conseil
municipal

Élu(e)s au Conseil
municipal



Nicolas Fournier



Luc Zimmermann



Pierre-Yves Comte



Monica De Vecchi



Tobias Clerc



Paul Eugster



Souheil Sayegh



Francine Mamin



Christian Haas



Alessandro Scandurra

Plan-les-Ouates

Élu au Conseil administratif



Xavier Magnin

Élu(e)s au Conseil municipal



Philippe Rochetin



Vincent Gillet



Laurent Farinelli



Muriel Özazman



Isabelle Willimann Scheffre



Anita De Mitri

Pregny-Chambésy

Élu au Conseil administratif



Philippe Pasche

Élu(e)s au Conseil municipal



Nicolas Haenni



Sonia Pasche



Isabelle Julien



Dominique Pattyn

Thônex

Élu au Conseil administratif



Bruno Da Silva

Élu(e)s au Conseil municipal



Philippe Calame



Catherine Mägli



Guy Saudan



Jose Simoes



Dimitri Bachmann



Benjamin Aebi

Troinex

Élue à l'Exécutif



Béatrice Hirsch (Adjointe)

Élue au Conseil municipal



Christine Tomassi

Vernier

Candidate au Conseil administratif pour le second tour



Yves Magnin

Élus au Conseil municipal



Yves Magnin



Christophe Dulex

Versoix

Candidats au Conseil administratif pour le second tour



Cédric Lambert



Gilles Chappatte

Élu(e)s au Conseil municipal



Cédric Lambert



Gilles Chappatte



Daniel Ricci



Beat Zeder



Muriel de Terwangne



Pierre Schenker

Veyrier

Élu au Conseil administratif



Jean-Marie Martin

Élu(e)s au Conseil municipal



Max Müller



Charles Hutzli



Florianne Maye

Journal d'une session

Comme vous le savez, suite à la situation du Covid-19, la session de printemps des chambres fédérales a dû être interrompue après deux semaines. Cependant, lors des deux premières semaines, un certain nombre d'objets importants pour notre pays ont été traités.

Passage en revue de ceux-ci et de l'urgence d'agir face aux conséquences de la crise du Covid-19.

Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

Le lundi 2 mars, le Conseil national a traité la question de la révision de la loi sur le blanchiment d'argent. Nommé rapporteur par la commission des affaires juridiques du Conseil national, j'ai plaidé devant le plenum au nom de la majorité de la commission pour ne pas entrer en matière.

Tout d'abord, le système suisse actuel consacre une politique de lutte en matière de blanchiment d'argent qui est exemplaire. Il convient de noter que, depuis de nombreuses années, notre pays a toujours eu un rôle pionnier et efficace dans la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, ce que reconnaît le GAFI (Groupe d'action financière : organisme international en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme) dans ses nombreux rapports.

Le projet du Conseil fédéral qui nous était soumis prévoyait, en outre, que la simple activité de conseil donnée en relation avec une société de domicile et notamment les conseils non liés à une transaction financière ou commerciale, devait être soumise à la loi sur le blanchiment d'argent et donc à un devoir d'annonce auprès des organismes d'autorégulation (OAR), chargés de contrôler le respect des devoirs de diligence des intermédiaires visant à prévenir et éviter le blanchiment d'argent. Ainsi, au-delà des aspects lourdement bureaucratiques pour tous les consultants, désormais assuejettis même sans le moindre pouvoir décisionnel sur les finances et les comptes bancaires d'une société, la nouvelle loi impliquait de surcroît la mort du secret professionnel de la profession d'avocat. En effet, comme l'a d'ailleurs rappelé la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) dans un arrêt portant sur ces questions, l'obligation de déclaration de soupçon pesant sur les avocats ne peut



être appliquée en matière de consultation juridique et d'activité juridictionnelle, sans quoi elle serait contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

Ainsi, la Suisse se serait mise en contradiction avec la jurisprudence de la CEDH, ce qu'a d'ailleurs fini par reconnaître le Conseil fédéral lors des débats. Il y avait donc bien lieu de ne pas entrer en matière sur un tel projet qui allait jusqu'à porter atteinte à certains principes de rang constitutionnel de notre État de droit.

Projet de rente-pont pour les chômeurs seniors

La question de l'emploi des personnes âgées entre 60 et 65 ans a occupé de nombreuses heures le Conseil national. Le Conseil fédéral ayant décidé d'agir sur ce sujet. En effet, les personnes se retrouvant en situation de chômage à partir de 55 ans voient leurs difficultés à retrouver un emploi redoublées, de par la concurrence des jeunes entrants sur le marché du

travail ainsi que par le coût du travail qui augmente avec les années.

Lors de cette session de printemps, il devait faire aboutir un projet de rente-pont qui a pour but de créer un mécanisme de transition entre la fin du droit au chômage et la retraite. Cette solution permettrait ainsi aux personnes de plus de 60 ans en fin de droits, de ne pas finir à l'aide sociale mais de leur apporter une aide jusqu'à la retraite, sous réserve du niveau de leur fortune et à condition que ces personnes maintiennent leur recherche d'emploi.

Un examen devait avoir encore lieu la dernière semaine au Conseil des États dans le but d'accepter la proposition de compromis du Conseil national : oui à un plafond à la rente -ce qu'au départ ne souhaitait pas le Conseil national -, mais à hauteur de 43'762 francs pour une personne seule et 65'643 francs pour un couple. La version du Conseil des États prévoyant un plafond à 38'900 francs pour le premier et 58'350 francs pour les seconds.

Cependant, à la suite de l'interruption de la session, les discussions n'ont pas encore pu aboutir. Cela ne saurait tarder, une fois la reprise des travaux du parlement, tant il existe une volonté politique d'aller de l'avant de la part des deux Conseils.

Mariage pour tous

La question du mariage pour tous n'a pas pu être traitée car le point était prévu lors de la troisième semaine. Cependant, une majorité du groupe du Centre s'est déclarée favorable à l'ouverture du droit au mariage (et de facto à l'adoption, juridiquement indissociable) aux couples de même sexe. Tout comme le Conseil fédéral, elle souhaite en revanche un traitement à part de la question de l'ouverture du droit à la PMA.

(suspendue !)

La Groupe du Centre (PDC-PBD-PEV), troisième force sous la Coupole fédérale, m'a chargé de porter sa voix sur cette question lors des débats parlementaires, ainsi que dans le débat public et médiatique.

J'aurai ainsi à cœur dans les prochains mois de montrer que cette avancée est non seulement compatible avec notre conception de la famille mais qu'elle répond à des valeurs fondamentales de notre famille politique : la reconnaissance de chacune et chacun de pouvoir vivre librement et s'épanouir dans des institutions justes, équitables et inclusives.

Crise du Coronavirus

La crise du coronavirus n'a pas fait l'objet de débat lors de la session mais elle m'amène d'ores et déjà à quelques réflexions et pistes d'action pour les semaines à venir.

Tout d'abord, en matière sanitaire, il y a lieu de saluer l'action du Conseil fédéral. Il agit de manière responsable et de manière conforme à notre culture politique : en responsabilisant les gens sans passer par des mesures plus coercitives dont l'efficacité n'est pas toujours démontrée.

Il y a également lieu de saluer l'engagement de notre Conseillère fédérale, Viola Amherd, dans sa volonté de mettre notre armée au service du pays et de la population. Elle a ainsi démontré en quelques jours, le sens de notre armée de milice et le rôle concret qu'elle peut avoir dans des situations de crise.

En ce qui concerne les questions économiques et financières, le bilan est là aussi plutôt à la hauteur des enjeux mais laisse de nombreux éléments en suspens et de cas concrets sans réponse.

Les mesures d'urgence prises par le Conseil fédéral en direction des entreprises du pays, et notamment les PME vont très clairement dans le bon sens. En effet, celles-ci se sont vues exposées en quelques

semaines seulement à des problèmes de liquidité importants. L'effondrement de l'offre et de la demande en quelques jours aurait pu créer les risques d'un potentiel choc systémique sur l'ensemble de l'économie du pays si rien n'était fait rapidement.

Ainsi, la possibilité de recourir au système RHT (Réduction horaires du travail, appelé également chômage partiel) était inévitable tout comme les moyens mis à disposition pour combler les problèmes de liquidité des entreprises par des prêts bancaires à taux-zéro garantis par le Confédération.

Cependant, ce n'est pas suffisant et de nombreux points sont encore à régler.

Au cœur de ceux-ci, il y a la situation des indépendants. Pour cela, j'ai fait part à la direction du Groupe du Centre (PDC-PBD-PEV) qui a rencontré le Conseil fédéral ces derniers jours, les recommandations et demandes suivantes : *« En ce qui concerne les indépendants, les solutions proposées sont pour l'instant insuffisantes »*

- Suspension des paiements des cotisations AVS pour les entrepreneurs et indépendants, puis rattrapages échelonnés et lissés dans le temps, après la crise ;
- Suspension des paiements de la TVA pour les métiers de services, puis rattrapages échelonnés et lissés dans le temps, après la crise ;
- Étendre l'article 6 de l'Ordonnance du CF du 13 mars 2020 à tous les indépendants et leur accorder, à tous, l'accès aux allocations pour perte de gain. Aujourd'hui seuls les indépendants qui ont dû fermer leur établissement sur ordre du Conseil fédéral ont droit aux allocations (magasins, bars, restaurant, coiffeurs etc). Tous les autres n'y ont pas droit (taxis, thérapeutes, médecins, consultants, avocats, etc.). Ordonner ainsi à l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) d'appliquer l'Ordonnance du CF du 13 mars de façon moins restrictive ;

- Déplafonner le revenu déterminant fixé par le Conseil fédéral à CHF 3'320.- pour déterminer les allocations chômage pour les entrepreneurs (Le CF a dit qu'il dérogerait à l'article 31 de la Loi sur l'assurance chômage pour permettre aux entrepreneurs de recevoir des allocations chômage mais pour un montant maximum de seulement CHF 2'656.- (80% de 3320.-) ;

- Suspendre le paiement des primes d'assurance maladie pour les entrepreneurs et indépendants, et leur famille, qui ont vu leurs revenus massivement chuter à cause de la crise économique liée au COVID-19 ;

- Interdire aux assurances maladie toute augmentation des primes d'assurance maladie pour les 2 prochaines années et demander à la Confédération de prendre en charge les surcoûts liés à la crise ;

Le Conseil fédéral adaptant ses mesures quasiment d'heure en heure, gageons que certaines de celles qui précèdent soient déjà adoptées quand vous lirez ces lignes.

Dès la reprise des travaux du parlement (début mai prochain), je donnerai, si les choses n'ont pas évolué positivement, une traduction parlementaire à ces mesures. Mais pour beaucoup d'indépendants, il pourrait être déjà trop tard. Il est donc urgentissime que le Conseil fédéral agisse rapidement et mette en œuvre, de manière plus concrète que jamais, deux des principes cardinaux du PDC : Responsabilité individuelle et subsidiarité de l'Etat.

Vincent Maitre, Conseiller national

Entretien Philippe Thorens

Conseiller administratif réélu à Collonge-Bellerive.

Marié, deux enfants, 59 ans. Responsable informatique. Conseiller municipal depuis 2011, élu au Conseil administratif de Collonge-Bellerive en 2013 en charge du social, des bâtiments et logements ainsi que de la culture et des ressources humaines.

Conseiller administratif sortant, vous venez d'être réélu tacitement. Quelles ont été vos motivations à vous représenter ?

Les motivations qui m'ont porté à me représenter sont tout d'abord le vrai plaisir que je trouve à exercer ce mandat. Les tâches y sont variées et intéressantes. J'y trouve également le réel sentiment de me sentir utile. Je crois que depuis sept ans, j'ai acquis une vraie connaissance des dossiers et mécanismes de la vie politique communale.

Le climat politique que l'on trouve à Collonge-Bellerive est par ailleurs très agréable. L'ensemble des forces politiques, certes avec leurs différences, tirent toutes à la même corde en faveur de projets concrets pour la commune et sa population.

Enfin, Collonge-Bellerive est à la croisée des chemins en matière de développement. Avec plus de 8'000 habitants, la commune a franchi un cap et est confrontée à de nouveaux enjeux.

Justement, Collonge-Bellerive est une commune reconnue pour son extraordinaire qualité de vie tout en ayant réussi à se développer de manière harmonieuse. Comment préserver ce cadre ?

Le grand défi à Collonge-Bellerive est bien de maintenir cet équilibre entre développement et qualité de vie.

Nous avons toujours réussi à construire un maillage territorial qui permet d'assurer cet équilibre : le pôle de Vézenaz qui s'est fortement urbanisé et développé, celui de la Pallanterie qui accueille un nombre important d'entreprises et celui de Collonge et du reste de la commune, plus résidentiel et rural. Tout cela nous a permis de ne pas



effacer le caractère rural et agricole de la commune.

De plus, la question de la zone villas à Collonge-Bellerive est centrale. Avec les mécanismes légaux actuels qui créent des exceptions en matière de densité, on assiste à une forme d'urbanisation larvée avec la constitution d'habitats groupés sur un seul et même terrain. Cette situation nous inquiète et nous devons ainsi tout faire pour préserver une forme de cohérence en matière d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Quels sont les projets sur lesquels vous souhaitez vous engager cette prochaine législature ?

Le plus grand problème aujourd'hui constaté à Collonge-Bellerive est le manque de places en crèche pour les jeunes familles. Actuellement nous comptons uniquement 56 places équivalent plein temps (EPT) alors que 86 places EPT représentant plus de 146 enfants sont en liste d'attente. Ainsi, à l'horizon 2021, nous prévoyons dans le cadre de notre crèche intercommunale regroupant les communes de Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance, la création de 102 places supplémentaires dont 72 pour notre commune. Un nouveau site ouvrira à Corsier en février 2021 et celui

de Vézenaz sera agrandi pour septembre 2021.

Nous devons également faire face à une demande toujours plus importante en infrastructures sportives. Ainsi, nous prévoyons la construction d'une salle multisport et multi-activités pour répondre à la demande des associations sportives et culturelles communales.

J'ai également la conviction que le grand sujet de la prochaine législature sera la question sociale. En effet, des réformes de la part du Canton sont attendues. Elles visent à définir plus finement les missions de chacun, entre le Canton et les communes. Par ailleurs, la crise du coronavirus démontre l'importance d'avoir une politique plus développée en faveur des personnes âgées, notamment quand celles-ci sont en situation d'isolement. Enfin, la précarité est une question qui nous touche également. Elle est souvent plus cachée qu'ailleurs mais ne nécessite pas moins une action ciblée.

Je souhaite également faire de Collonge-Bellerive, une commune véritablement durable en améliorant notamment l'efficacité énergétique de nos bâtiments communaux. Nous avons ainsi prévu un programme de rénovation pour environ 13 millions de francs.

Enfin, je veux continuer à soutenir une politique culturelle ambitieuse, dont notre centre culturel l'Épicentre, largement reconnu loin à la ronde.

Que symbolise Collonge-Bellerive pour vous ?

J'ai un attachement tout particulier à cette commune : j'y suis né et y ai fait tout mon parcours scolaire ; j'en suis un pur produit.

C'est également une commune dynamique avec des finances saines qui lui permettent de développer de vrais projets en faveur de la population. C'est enfin un lieu agréable à vivre, avec un riche tissu associatif sportif et culturel qui participe à son rayonnement.

Entretien Pascal Wassmer

Maire élu d'Anières.

Né en 1970, père de deux garçons de 15 et 18 ans et vit à Anières depuis 1997. CFC d'ébéniste, il effectue ses obligations militaires jusqu'à devenir officier. S'expatrie pendant plus de quatre ans, d'abord pour servir dans la garde suisse au Vatican, ensuite en Amérique du nord pour poursuivre ses études et enfin en Amérique centrale avec un engagement dans une ONG. Au niveau professionnel, cadre dans une entreprise de services. Entré en politique en 2010, élu conseiller municipal en 2013, adjoint au maire depuis 2015.



en sous-sol pour libérer des espaces en surface, offrir aux habitants des alternatives de chauffage plus écologique, amener la fibre optique, réaliser un plan lumière avec le changement de l'éclairage public, adapter la vitesse, gérer les places de stationnement etc.

Le défi à mener sera la coordination de tous ces projets et la gestion de l'impact qu'ils auront sur la vie des habitants. Pour ce dernier point la communication et l'information aux habitants aura toute son importance.

Que symbolise Anières pour vous ?

Un village où il fait bon vivre ! Un village qui a su garder son esprit de proximité entre les gens, la sécurité qui y règne et son ambiance lors des fêtes organisées par les sociétés communales qu'il faut à tout prix préserver.

Né dans un village voisin, je ne me voyais pas vivre ailleurs que dans cette région à proximité du lac. J'ai retrouvé à Anières l'environnement dans lequel j'ai grandi et dans lequel je souhaitais voir grandir mes enfants. D'ailleurs, c'est également grâce à eux, qui y ont passé toute leur scolarité, que je m'y suis intégré. Ces années m'ont permis de m'identifier à la commune et d'en comprendre les enjeux politiques avant de m'engager concrètement au service de ses habitants.

Adjoint au Maire, vous venez d'être élu tacitement à la fonction de Maire. Quelles ont été vos motivations à vous présenter ?

M'étant particulièrement investi dans les projets phares lancés durant la législature qui se termine, il était pour moi évident que je me représente pour un nouveau mandat afin de les mener à terme.

Toutefois, briguer le poste de maire, est devenu une évidence lorsque j'ai senti la nécessité de devoir m'engager encore plus, et être le pont qui relie les différentes tendances qui auront à conduire l'avenir de notre commune. Cet engagement doit être total et je n'aurais pu le faire sans avoir au préalable procédé aux aménagements professionnels nécessaires conciliables avec mon engagement politique et la préservation de ma vie familiale.

Anières est une commune connue pour son extraordinaire qualité de vie. Comment préserver ce cadre ?

La société d'aujourd'hui évolue et il faut s'y adapter, on ne peut plus se contenter d'administrer une commune, il faut apporter de l'innovation. Il faut le faire en bonne

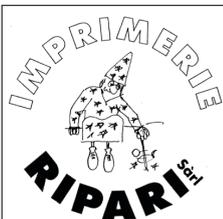
intelligence, en informant et en restant à l'écoute des habitants tout en préservant le caractère villageois de sa commune.

Avec les changements de lois survenus ces dernières années, tout le territoire de notre canton se densifiera. Notre commune n'y fera pas exception et pour cela nous sommes en train d'émettre certaines règles avec notre plan directeur communal pour bien encadrer son évolution. Il faudra également aménager progressivement des espaces communs de qualité, au profit de toutes les catégories de population.

Quels sont les projets sur lesquels vous souhaitez vous engager cette prochaine législature ?

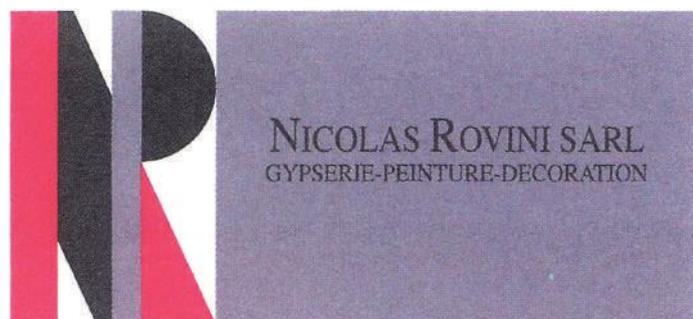
Plusieurs projets sont en cours et passeront progressivement en phase de réalisation lors de ces prochaines années. Ceux-ci occuperont toute notre énergie durant la prochaine législature.

Il s'agit de projets ambitieux qu'il faudra mener à terme. Nous allons réaménager le centre du village, rénover les infrastructures communales et notamment agrandir l'école, participer à des projet intercommunaux pour la petite enfance, bâtir des logements pour les aînés, construire des parkings



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

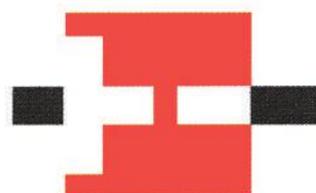
Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

**Barthélémy Roch**
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout
au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)